



# AVIS PUBLIC

## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 décembre 2022, le Règlement autorisant la mise à niveau des systèmes d'automatisation et de communication des postes de pompage des eaux usées et décrétant un emprunt à cette fin de 1 200 000,00 \$ (2022, chapitre 135) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 6 février 2023.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 13 février 2023.

Me Yolaine Tremblay, greffière